



Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le **05 DEC. 2017**

Ref : RD/NS

Monsieur le Maire,

L'arrivée à Paris de vélos en libre service sans borne d'attache crée des nuisances et suscite de nombreuses interrogations.

Les sociétés qui viennent d'entrer sur le marché conseillent à leurs clients de garer les vélos au sein des emplacements pour véhicules à deux roues déjà matérialisés. Cette prescription est peu respectée et nous observons de nombreux excès.

Des utilisateurs inciviques déposent leur vélo au milieu des trottoirs, qui sont parfois très étroits. Ce sont des obstacles pour de nombreux piétons, et particulièrement les personnes à mobilité réduite. L'espace public est rare à Paris et dans le 7^e arrondissement, aussi est-il nécessaire que les règles de stationnement soient respectées de tous.

J'ai appris par voie de presse que plusieurs directions de la Ville de Paris travailleraient à l'élaboration d'une charte. Je vous serai reconnaissante de m'informer de l'état des travaux à ce sujet. Il est nécessaire que les Maires d'arrondissement soient associés à sa rédaction.

Par ailleurs, les usagers irrespectueux ne semblent pas encore sanctionnés pour leurs comportements. Il importe que les agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité, de la Protection de la Ville de Paris soient formés pour verbaliser l'abandon de ces vélos au beau milieu de la voie publique, dès le 1^{er} janvier 2018.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et votre action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Monsieur Christophe NAJDOVSKI
Adjoint au Maire de Paris en charge de la Voirie
et des Déplacements

Rachida DATI